



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Médiateur

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le quinzième rapport du Bureau du Médiateur, conformément au paragraphe 20 c) de l'annexe II de la résolution [2368 \(2017\)](#), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé que le Médiateur lui présente des rapports semestriels sur ses activités. Le rapport rend compte des activités menées par le Bureau du Médiateur depuis la publication du compte rendu de ses activités établi en application de la résolution [2368 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et tenant lieu de rapport semestriel ([S/2018/120](#)), et couvre la période allant du 8 février au 7 août 2018.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre, du rapport et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Médiateur du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#)
concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida
et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés
(Signé) Daniel **Kipfer Fasciati**



Rapport du Bureau du Médiateur établi en application de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité

I. Historique

1. Le présent rapport retrace les activités menées par le Bureau du Médiateur depuis la publication, le 8 février 2018, du compte rendu des activités du Bureau établi en application de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité et tenant lieu de rapport semestriel (S/2018/120).

A. Transition

2. Comme il est indiqué dans le quatorzième rapport du Bureau du Médiateur présenté au Conseil de sécurité (S/2017/685), l'ancienne Médiatrice du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés a quitté ses fonctions le 7 août 2017. Le Médiateur en exercice a été nommé le 24 mai 2018 (S/2018/514). Le poste est resté vacant du 8 août 2017 au 18 juillet 2018, jour de l'entrée en fonctions du Médiateur actuel.

3. L'ancienne Médiatrice a laissé des instructions détaillées à l'intention des membres du personnel d'appui au Bureau du Médiateur afin que ce dernier reste opérationnel pendant la période de transition (voir annexe I). Lesdites instructions ont également été communiquées au Comité. Elles n'ont pas suscité d'objection et le Bureau a continué de fonctionner de manière informelle jusqu'à la prise de fonctions du nouveau Médiateur. Le présent rapport couvre les activités que le Bureau du Médiateur a entreprises en application de ces instructions, et les activités menées depuis l'entrée en fonctions de l'actuel Médiateur.

II. Activités relatives aux demandes de radiation de la Liste

A. Généralités

4. Pendant la période considérée, l'activité du Bureau du Médiateur a principalement porté sur l'examen des demandes de radiation présentées par des personnes et des entités inscrites sur la Liste. Conformément aux instructions émanant de l'ancienne Médiatrice, le Bureau a envoyé des courriers dans les dossiers en instance et établi les courriers à envoyer après l'entrée en fonctions de l'actuel Médiateur. Le Bureau a également envoyé des notifications aux personnes récemment inscrites sur la Liste.

B. Demandes de radiation de la Liste

5. Au cours de la période considérée, le Bureau du Médiateur a officiellement accepté une demande de radiation présentée au cours de la période précédente, en l'absence de Médiateur (dossier 80), et a officialisé la période de collecte d'informations. Avant l'arrivée du nouveau Médiateur et conformément aux instructions laissées par l'ancienne Médiatrice, le Bureau a examiné si cette demande était recevable à première vue et a commencé à recueillir des informations sur l'affaire de manière informelle.

6. Au cours de la même période, le Bureau du Médiateur a officiellement accepté une nouvelle demande dont il a été saisi pendant cette période, en l'absence de Médiateur (dossier 81). Conformément aux instructions de l'ancienne Médiatrice, cette demande a fait l'objet d'une évaluation concernant sa recevabilité à première vue et le Bureau a commencé à recueillir des informations sur l'affaire de manière informelle. Il s'agit d'une demande qui avait déjà été présentée.

7. Le Bureau est resté en contact avec le conseil d'une personne inscrite sur la Liste, comme indiqué dans le compte rendu du Bureau (S/2018/120, par. 5). Toutefois, ces échanges n'ont toujours pas donné lieu à une demande de radiation.

8. Au 7 août 2018, le nombre total de demandes de radiation adressées au Bureau depuis sa création s'établissait à 81. Sauf demande expresse des intéressés, le nom des requérants reste confidentiel pendant la durée de l'instruction et en cas de rejet ou de retrait de la demande.

9. Au total, le Médiateur a soumis 76 rapports d'ensemble¹ au Comité depuis la création du Bureau. Au cours de la période considérée, aucun rapport n'a été soumis ou présenté au Comité.

10. Depuis la publication du compte rendu des activités du Bureau du Médiateur établi en application de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité et tenant lieu de rapport semestriel, aucune personne n'est restée inscrite sur la Liste, ni n'a été radiée de la Liste à l'issue d'une procédure de médiation.

11. Depuis la création du Bureau, 77 demandes de radiation concernant des personnes, des entités ou une association des deux ont été traitées en recourant au processus de médiation ou sur décision distincte du Comité. Sur les 74 affaires pour lesquelles la procédure de médiation a été menée à son terme, 57 demandes de radiation ont été acceptées et 17 ont été rejetées. En conséquence de la suite positive donnée à ces 57 demandes, 52 personnes et 28 entités ont été radiées de la Liste, et le nom d'une entité a été retiré car il s'agissait de l'alias d'une autre entité inscrite sur la Liste. En outre, trois personnes ont été radiées par le Comité avant la fin de la procédure de médiation et une demande a été retirée après la présentation du rapport d'ensemble. On trouvera sur le site Web du Bureau du Médiateur une description de l'état d'avancement de tous les dossiers au 7 août 2018 (voir <https://www.un.org/sc/suborg/fr/ombudsperson/status-of-cases>). On trouvera dans l'annexe II du présent rapport un récapitulatif de l'état d'avancement des dossiers en instance.

12. Trois dossiers sont actuellement en instance au Bureau du Médiateur, tous au stade de la collecte d'informations. Concernant les deuxième et troisième dossiers, le Bureau avait entamé la phase de collecte d'informations en l'absence de Médiateur. Aucun dossier n'est en instance devant le Comité. La demande adressée au Bureau pendant la période considérée a été présentée par une personne. Jusqu'à présent, 73 des 81 demandes de radiation déposées l'ont été par des personnes, 2 par une personne associée à une ou plusieurs entités et 6 par des entités. Dans 41 cas sur 81, le requérant a choisi d'être assisté par un avocat.

¹ Ce chiffre comprend une demande dont l'examen a pris fin en 2011, le requérant ayant retiré sa demande de radiation de la Liste après que la Médiatrice a soumis et présenté son rapport au Comité. Il comprend également une demande dont l'examen a pris fin en 2013 et à laquelle le Comité a répondu favorablement, radiant le requérant de la Liste après que la Médiatrice lui a soumis son rapport, mais avant qu'elle ne le lui ait présenté. Deux autres demandes dont l'examen a pris fin en 2013, pour lesquelles le dossier de la Médiatrice était devenu sans objet, le Comité ayant décidé de radier les requérants de la Liste avant qu'elle n'ait présenté son rapport, n'ont pas été comprises dans le total.

C. Collecte d'informations auprès des États

13. S'agissant du dossier 79, le Comité avait prolongé de trois mois, lors de la période précédente, la phase de collecte d'informations, à titre de mesure transitoire en attendant la nomination d'un nouveau Médiateur. Pendant la période à l'examen, le Comité a prolongé à deux reprises la phase de collecte d'informations, du fait de l'absence de Médiateur. Le requérant a pris note de ces prolongations. Au cours de la période considérée, le Bureau a reçu des informations de la part d'un État.

14. En ce qui concerne le dossier 80, le Bureau a envoyé, au cours de la période considérée, une demande d'informations supplémentaire à un État et a reçu des informations de la part de deux États. Après que le Médiateur a officiellement jugé la demande recevable, la demande de radiation de la Liste et la demande d'informations ont été officiellement renvoyées à six États.

15. S'agissant de la demande reçue pendant la période considérée (dossier 81), le Bureau a commencé à recueillir des informations de manière informelle et a envoyé six demandes d'informations à des États en l'absence de Médiateur. Au moment de son entrée en fonctions, le Médiateur a officiellement accepté le dossier et la demande de radiation de la Liste et la demande d'informations ont été officiellement renvoyées à six États.

D. Dialogue avec le requérant

16. Au cours de la période considérée, aucune des affaires en instance n'en était à la phase de concertation.

E. Accès aux informations classifiées ou confidentielles

17. Au total, le Bureau du Médiateur a conclu 19 accords ou arrangements concernant l'accès aux informations classifiées. Deux accords ont été passés avec l'Autriche et la Roumanie, et des arrangements ont été conclus avec les 17 pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Costa Rica, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse. Au cours de la période considérée et après l'entrée en fonctions du Médiateur, le Bureau a écrit à tous les États susmentionnés afin de reconfirmer les accords et les arrangements. Le Médiateur souhaite renouveler les arrangements qui sont nominatifs. Les efforts se poursuivent pour allonger la liste d'accords et d'arrangements.

III. Résumé des activités relatives au renforcement du Bureau du Médiateur

A. Généralités

18. Les activités destinées à renforcer davantage le Bureau du Médiateur se sont poursuivies pendant la période considérée, quoique dans une mesure limitée durant la période où il n'y avait pas de Médiateur. Le juriste et l'assistant de recherche du Bureau ont alors veillé à ce que toutes les procédures soient dûment respectées. En consultation avec le Bureau des affaires juridiques, le juriste a veillé à la bonne exécution du mandat dans les cas où ni les instructions laissées par l'ancienne Médiatrice ni la résolution [2368 \(2017\)](#) ne donnaient d'orientations explicites, et a

fait en sorte que le Bureau poursuive ses activités dans l'esprit de la résolution. Dans certains cas, le juriste a sollicité l'approbation du Comité.

B. Interaction avec le Comité

19. Le 2 août 2018, lors d'une réunion publique d'information organisée par le Comité, le Médiateur a fait une présentation à l'intention des États Membres intéressés.

20. Au cours de la période considérée, le Bureau du Médiateur a continué d'avoir des échanges réguliers avec le Coordonnateur et les membres de l'Équipe de surveillance. Cette dernière a continué de communiquer des informations utiles, conformément au paragraphe 4 de l'annexe II de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité.

C. Liaison avec les États, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

21. Durant la période considérée, le Bureau du Médiateur a poursuivi ses consultations avec les États, en particulier ceux qui sont concernés par les demandes de radiation en instance. Il a également été contacté par un certain nombre d'États et d'organisations internationales qui souhaitent se renseigner sur l'état d'avancement du recrutement du nouveau Médiateur.

D. Méthodes de travail et travaux de recherche

22. Il a fallu, pendant la période considérée, rechercher auprès de sources publiques d'information des éléments pertinents pour l'examen des demandes de radiation de la Liste.

E. Site Web

23. Le Bureau du Médiateur a continué de revoir et d'actualiser son site Web pendant la période à l'examen (voir <https://www.un.org/sc/suborg/fr/ombudsperson>). Il a publié un guide sur l'historique de la procédure de médiation au fil des résolutions du Conseil de sécurité et des rapports présentés par le Bureau du Médiateur au Conseil de sécurité (*Historical guide of the Ombudsperson process through Security Council resolutions and reports of the Office of the Ombudsperson to the Security Council*), qui rassemble des éléments d'analyse figurant dans les rapports présentés jusqu'à présent au Conseil de sécurité par le Bureau du Médiateur, ainsi que des extraits pertinents des résolutions applicables du Conseil de sécurité.

F. Préparation de l'arrivée du Médiateur et prise de fonctions

24. Au cours de la période considérée, les activités du Bureau ont également porté sur la préparation de l'arrivée du nouveau Médiateur. Le personnel d'appui du Bureau a mis au point un programme d'accueil détaillé, qui prévoyait des exposés présentés par divers organismes des Nations Unies. Le Médiateur a également tenu des consultations bilatérales avec les membres du Comité et les États Membres intéressés.

IV. Observations et conclusions

A. Retards pris en raison de l'absence prolongée de Médiateur

25. Étant donné que le poste de Médiateur est resté vacant pendant 11 mois et 10 jours, les trois demandes en instance ont connu des retards à divers degrés. Au 7 août 2018, le dossier 79 en était à la phase de collecte d'informations depuis 1 an, 4 mois et 12 jours. Même si cette phase se terminera à la fin du mois et si le calendrier prévu par la résolution [2368 \(2017\)](#) pourra ensuite être respecté, le délai maximal prévu par la résolution pour l'examen du dossier a déjà été dépassé. Concernant le dossier 80, le calendrier prévu par la résolution n'a pu être suivi qu'après l'arrivée du Médiateur, même si le Bureau a reçu le dossier 7 mois et 21 jours avant qu'il ne soit possible de le déclarer officiellement recevable. En ce qui concerne le dossier 81, le retard est moins important, puisqu'il a été jugé recevable 1 mois et 18 jours après réception.

26. Ces retards, en particulier pour ce qui est du dossier 79, font que le requérant a été privé des garanties d'une procédure régulière. Il est trop tôt pour que le Médiateur puisse déterminer si ces retards risquent d'avoir des répercussions sur la décision de radier ou non cette personne de la Liste ; ces retards empêchent néanmoins le requérant de jouir de son droit à un examen indépendant et impartial de sa demande dans les délais prescrits par la résolution [2368 \(2017\)](#). Le Médiateur recommande dès lors que le Conseil de sécurité ou le Comité crée un mécanisme facultatif de médiation par intérim, qui pourrait fonctionner temporairement en cas d'absence imprévue de Médiateur.

27. Étant donné que le Médiateur n'a pris ses fonctions que très récemment, il attendra les prochains rapports pour s'exprimer sur les difficultés soulevées par ses prédécesseurs ainsi que par la juriste dans le compte rendu des activités du Bureau du Médiateur établi en application de la résolution [2368 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et tenant lieu de rapport semestriel. Il en va de même de toutes les difficultés rencontrées après le départ de sa prédécesseure.

Annex I

TO: Ms. Natacha Wexels-Riser, Legal Affairs Officer
A: Ms. Laura Bianchi, Administrative and Research Assistant
Office of the Ombudsperson

DATE: 7 August 2017

REFERENCE

THROUGH:

S/C DE:

FROM: Ms. Catherine Marchi-Uhel, Ombudsperson,
DE: ISIL (Da'esh) and Al-Qaida Sanctions Committee

SUBJECT: **Instructions related to tasks to be performed during the upcoming
transition period**
OBJET: **transition period**

1. Today is my last day as Ombudsperson. As you are aware, it is likely that the incoming Ombudsperson may only join the Office within a few months. I enclose the list of tasks which we have developed together during the last few weeks with a view to ensuring a continuous operation of the Office of the Ombudsperson during the transition period. These are the tasks I am asking you to perform until the incoming Ombudsperson takes office. Both the Security Council Affairs Division and the Committee are informed of the same.

2. I take this opportunity to thank both of you for your professional commitment and your dedication in support of the Office. It went well beyond requirements, particularly during the very demanding last few six months and weeks. I feel very blessed to have received such high level support from two great persons and I know that I leave the office in particularly able hands.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Catherine Marchi-Uhel".

Catherine Marchi-Uhel

Ombudsperson

Tasks to be completed upon prior instruction of the outgoing Ombudsperson

- Reasons letters in delisting cases: Obtain translations for and forward Committee’s reasons letters to petitioners, as needed
- Reasons letters in retention cases:
 - Prepare and obtain translations as needed for Ombudsperson’s letter transmitting the reasons of the Committee (incorporating the Committee’s reasons) in retention cases as needed
 - Send courtesy advance copy to the Committee (24 hours)
 - Send translated reasons letter to petitioners after the 24 hours’ notice
- States’ requests for Comprehensive Reports:
 - transmit request to the Committee if the State is entitled to a copy of the report under the resolution, otherwise respond to the State accordingly,
 - receive response from the Committee
 - after approval of the Committee, send watermarked and redacted (if necessary) version of the Comprehensive Report to the requesting State
- Cases 76 and 78:
 - Transmit translations of the Comprehensive Report to the Committee (triggering the 15 to 30-day period for oral presentation to the Committee)
 - If needed, prepare draft reasons in consultation with the outgoing Ombudsperson and liaise with Chair on content
- Oral presentation by my predecessor of cases No. 76 and 78 (once approved by the Committee, as noted above): Liaise with Secretariat/Chair with respect to Ms. Marchi-Uhel’s oral presentation of the Comprehensive reports in cases no. 76 and 78 (date, logistics etc).
- [REDACTED]
- New requests (to the extent needed, depending on timing):
 - evaluate admissibility of incoming petitions, request additional information from petitioner if needed,
 - informally start the Information Gathering by forwarding the request to the Committee and inviting relevant States to provide information.¹
 - conduct independent research, including contacts with external bodies as needed,
 - Prepare questions for the Petitioner and Liaise with the incoming Ombudsperson once appointed as to whether he/she would prefer questions being sent in writing to the petitioner in the Dialogue phase or to meet in person with the Petitioner, in which case, plan trip and liaise with Petitioner and state of residence accordingly.

¹ “While the legal officer may attempt to informally collect information relevant to a new petition to assist the future new Ombudsperson in making an admissibility determination, the acceptance of a new petition and the time period for the information gathering phase under Resolution 2368 Would not begin, and cooperation with the legal officer in this regard in the absence of a new Ombudsperson would be voluntary.”

- Prepare draft factual portions of Comprehensive Reports, to the extent possible
- New listings: liaise with Secretariat to obtain addresses and send letter informing new listees of the possibility to seek delisting
- Update the website, request translations, send planning table to Secretariat, as needed
- Ombudsperson database: save all documents on the S drive and delete the database
- Hardcopy files: digitize any missing information from the S drive and shred paper files
- Inform the Committee/liaise with the Chair/Secretariat on any other issues as needed
- Inform petitioners and relevant States in pending cases of the appointment of the new Ombudsperson
- Inform States with whom the Ombudsperson has an agreement or arrangement for the sharing of confidential information of the departure of the Ombudsperson, and later of the appointment of the new Ombudsperson seeking renewal where needed (personal agreements)

Annex II

Status of pending cases³

Case 79, one individual (status: information-gathering period)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
27 March 2017	Transmission of case 79 to the Committee
27 August 2018	Deadline for completion of the extended information-gathering period (three extensions of the information-gathering period approved by the Committee as a transition measure while awaiting the appointment of a new Ombudsperson)

Case 80, one individual (status: information-gathering period)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
11 December 2017	Transmission of case 80 to the Committee Information-gathering informally started by the Office of the Ombudsperson pending formal decision on admissibility by the incoming Ombudsperson upon taking office
1 December 2018	Deadline for completion of the information-gathering period

Case 81, one individual (status: information-gathering period)

<i>Date</i>	<i>Description</i>
19 June 2018	Transmission of case 81 to the Committee Information-gathering informally started by the Office of the Ombudsperson pending formal decision on admissibility by the incoming Ombudsperson upon taking office
6 December 2018	Deadline for completion of the information-gathering period

³ The status of all cases since the establishment of the Office of the Ombudsperson can be accessed at the website of the Office, <https://www.un.org/sc/suborg/en/sc/ombudsperson/status-of-cases>.